



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-195 (2021)
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 283 118,47 \$ ET UN EMPRUNT DE
1 283 118,47 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE PLANAGE
SUR DIFFÉRENTES SECTIONS DE LA VILLE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 8 mars 2021, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 29-195 (2021) décrétant une dépense de 1 283 118,47 \$ et un emprunt de 1 283 118,47 \$ pour des travaux de pavage et de planage sur différentes sections de la Ville ;
- le 6 mai 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé le règlement d'emprunt numéro 29-195 (2021) ;
- l'objet de ce règlement est de décréter un emprunt de 1 283 118,47 \$ sur une période de 10 ans pour des travaux de pavage et de planage sur différentes sections de la Ville ;
- l'original du règlement d'emprunt numéro 29-195 (2021) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 13 mai 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 13 mai 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 13 mai 2021.

Donné à Coaticook, ce 13 mai 2021.

La greffière,


Geneviève Dupras